



# Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

## *La journée de la courtoisie au volant*

Être courtois se dit généralement d'une personne qui se conduit avec une politesse distinguée et une parfaite correction : voilà la définition du dictionnaire de la langue française.

Malheureusement ce n'est pas toujours le cas dans la rue et sur la route.

C'est pourquoi depuis 6 ans l'association française de prévention des comportements au volant organise chaque année, à la veille du grand week-end de Pâques, la journée nationale de la courtoisie au volant.

L'association Piétons 67 était ce jeudi 13 avril sur le terrain pour distribuer aux conductrices et aux conducteurs un tract rédigé avec les deux associations C.A.D.R. 67 et « Handicap : agissons ensemble », pour que le plus fort respecte le plus faible.

Le soleil n'était pas de la partie, mais l'action s'est bien déroulée, avec quelques échanges verbaux, et le plus souvent un sourire courtois.

De plus, nous avons distribué le petit livret intitulé « charte de la courtoisie au volant ».

Est-ce que cette journée fait baisser les nombreuses incivilités au volant ? Espérons-le. Il faudrait également, à notre avis, que la Police soit plus sévère, donc verbalise plus souvent. Rendez vous l'année prochaine pour une nouvelle journée de la courtoisie au volant.

Michel DERCHÉ



## **Amis piétons bonjour !**

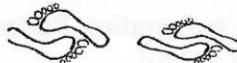
Connaissez-vous le printemps des piétons ? C'est le moment où le soleil revient, et nous redonne envie de faire de belles ballades à pied et de flâner en ville.

En ce moment le chantier du tram a repris, et il faut que nous soyons très vigilants sur les travaux. Par exemple avenue Jean Jaurès où il y aura risque de conflit entre les piétons et les cyclistes vu la largeur du trottoir mixte.

Je lance un appel aux élus : le tram c'est bien, beaucoup de piétons le prennent, mais il faut qu'ils puissent y accéder en marchant en toute sécurité. Les travaux sur la place de la Gare : pareil, soyons très attentifs, également pour le passage Wodli modifié. Et de plus l'escalier d'accès au quai nord de la gare qui va être supprimé : pourquoi ?

Pour terminer sur une note gaie, marchons sous le soleil.

Avec mes meilleures salutations piétonnes à toutes et à tous.



Michel DERCHÉ

## **SOMMAIRE**

<i>Le Mot du Président</i>	1
<i>La journée de la courtoisie au volant</i>	1
<i>Déjeuners-débats avec les élus</i>	2
<i>Article DNA du 28 mai sur la place du Château</i>	2
<i>Les conflits piétons-cyclistes à leur summum</i>	3
<i>Nos activités depuis janvier 2006</i>	4
<i>Amis lecteurs, à vos plumes !</i>	4
<i>Calendrier des réunions à venir</i>	4

## Déjeuners-débats avec les élus

9 mars 2006

Restaurant de l'Ancienne Douane : Madame le Maire, Monsieur le Président de la C.U.S., Madame l'Adjointe du quartier Centre Ville et les « forces vives » du quartier dont le président de l'association Piétons 67 participent à un déjeuner de travail.

Votre Président est la première personne à prendre la parole, et jeter de l'huile sur le feu, en demandant la piétonisation de la place du Château. Qu'elle est belle ma cathédrale avec ses tours médiévales, mais elle serait encore plus belle sans la pollution automobile. Les commerçants seront difficiles à convaincre, mais il faudra un jour ou l'autre qu'ils disent : autos stop. Surtout que les parkings de proximité existent : Gutenberg, Austerlitz, Bateliers. Donc il faut sérieusement réfléchir sur le sujet. J'en reviens toujours à préconiser une piétonisation par étapes pour que la pilule passe mieux.

Alors osons, et notre belle cathédrale nous dira merci.

Voir article des DNA ci-contre

Michel DERCHÉ

30 mai 2006

Grande salle du Foyer protestant du Lazaret à Neudorf : là aussi, Madame le Maire, Monsieur le Président de la C.U.S., Madame l'Adjointe du quartier de Neudorf et les « forces vives » du quartier dont le secrétaire de l'association Piétons 67 participent à un déjeuner de travail.

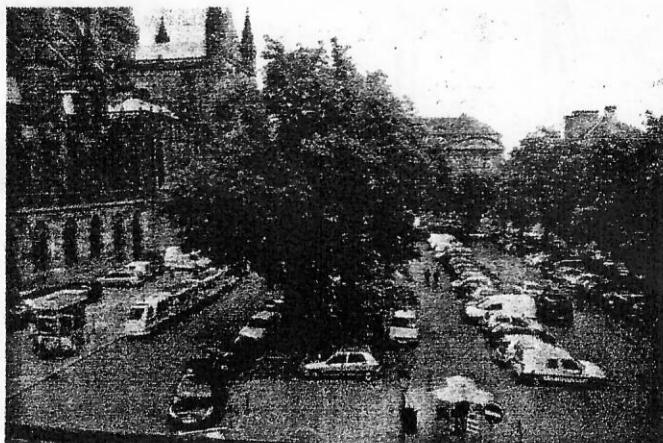
Votre secrétaire aborde le sujet du déplacement des piétons devant la nouvelle Cité de la Musique et de la Danse (alias Conservatoire), sur la place de l'Etoile.

La toute nouvelle piste cyclable le long des bureaux provisoires du chantier voisin prend toute la place : les piétons sont superbement ignorés. De plus, les bancs et les arceaux à vélo devant cette Cité gênent aussi la progression des piétons et des personnes à mobilité réduites.

Il a été (à nouveau) demandé que « Piétons 67 » soit associé aux services compétents de la C.U.S. pour qu'un cheminement correct des piétons soit décidé puis réalisé dans ce secteur.

Gilles HUGUET

Article paru dans les DNA  
du 28 mai 2006



« Il est temps de rendre cette place aux piétons », estime « Piétons 67 ». (Photo DNA)

### Place du Château

#### Vitraux en danger (suite)

■ L'association « Piétons 67 » réagit aux propos de Jean-Claude Martzolff (DNA du 14 mai) au sujet de l'état des vitraux de la cathédrale et de la pollution automobile sur la place du Château, à Strasbourg.

« M. Martzolff cite les « quelques véhicules qui stationnent sur la place du Château ». Non, ce sont des centaines, parfois des milliers de véhicules qui, tous les jours - depuis que l'automobile existe -, tournent autour de cette place à la recherche d'une place de stationnement, qui polluent effectivement les lieux, et donc le grès et les vitraux de la cathédrale (en stationnant également sur le large trottoir au pied de la cathédrale, ce qui est interdit... et quasiment jamais verbalisé).

Il est temps de rendre cette place aux piétons, ce qui aurait dû être fait en même temps que la place de la Cathédrale et la rue Mercière, il y a plusieurs dizaines d'années. Le stationnement des véhicules sur cette place prestigieuse est totalement anachronique. »

# *Les conflits piétons-cyclistes à leur summum !*

Les conflits piétons – cyclistes de plus en plus nombreux à Strasbourg résultent de la politique de la ville qui consiste à avoir admis les cyclistes, dans un premier temps dans les zones piétonnes, et dans un deuxième temps sur de nombreux trottoirs sur lesquels la délimitation entre la piste cyclable et la partie réservée aux piétons est telle qu'elle laisse souvent – pas toujours heureusement – un espace réduit aux piétons et un espace plus confortable aux cyclistes, par exemple au début de l'avenue Jean Jaurès à Neudorf, objet de l'article paru à notre initiative dans les DNA le 2 avril dernier.

Les piétons et les cyclistes se déplaçant à des vitesses bien différentes et étant ainsi appelés à se « frôler » ne peuvent que se gêner mutuellement : il en résulte de fréquents conflits qui présentent un danger manifeste pour les usagers les plus faibles que sont les piétons.

Un troisième type de conflit piétons – cyclistes est en train de voir le jour. La ville entend expérimenter des pistes cyclables sur trottoirs qui aux abords des carrefours ne sont plus matérialisées : les piétons et les cyclistes s'y partageront alors les trottoirs sans aucune délimitation.

Cette mesure - qui nous a été annoncée lors d'une cellule technique de sécurité routière de la C.U.S. sans aucune concertation préalable avec « Piétons 67 » et le C.A.D.R. 67 (l'association des cyclistes) - va sans doute déplaire aux piétons qui risquent encore d'en être les premières victimes : si une telle mesure est peut-être acceptable là où les piétons sont en nombre réduit, il n'en sera pas de même là où ils seront nombreux, par exemple près des écoles aux heures de rentrée et de sortie des classes. Il suffit d'aller voir l'aménagement en cours de réalisation sur l'avenue Jean Jaurès devant les écoles de la Musau à Neudorf pour s'en rendre compte : le carrefour de cette avenue avec la rue Saint-Aloïse étant désormais équipé de feux, et la piste cyclable se terminant de façon brutale avant ceux-ci, les cyclistes rentreront en conflit sur le



trottoir avec les enfants (et les parents) attendant le feu rouge pour traverser l'avenue, alors qu'ils devraient rejoindre la chaussée avant le carrefour pour profiter du feu vert. Cette mesure n'est donc manifestement pas valable à l'approche des carrefours à feux. (elle pourrait être rectifiée très prochainement)

La revue suisse « Rue de l'Avenir » parue très récemment aborde cette problématique sous le titre : « Partage des trottoirs avec les vélos : problèmes et solutions ». On y lit :

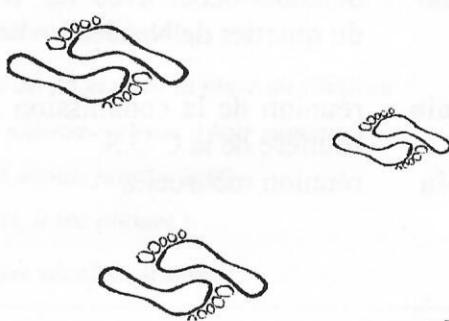
« L'autorisation des vélos sur les trottoirs passe par une démarche en quatre étapes :

- \* évaluation des dangers encourus par les cyclistes dans le trafic motorisé
- \* évaluation des conflits sur le trottoir
- \* détermination des mesures d'accompagnement
- \* mise en place des mesures d'accompagnement »

Cette analyse très poussée n'a manifestement pas été entreprise par la municipalité strasbourgeoise. En fait, cette dernière veut de plus en plus « mettre les vélos sur les trottoirs » pour laisser le maximum de place aux voitures, par exemple 2 x 2 voies sur l'avenue Jean Jaurès avec le tramway au milieu, alors que le chantier du tramway était évidemment l'occasion de réduire les chaussées de cette avenue à 2 x 1 voie.

On connaît les suites données à la démarche sur « la place de la voiture en ville » qui n'amènent rien de nouveau pour les piétons. Nous, « Piétons 67 », nous demandons que « la place des piétons en ville » ne soit pas réduite à court terme à peau de chagrin : cela en prend en effet le chemin ...

Gilles HUGUET



## *Nos activités depuis janvier 2006*

4 janvier	réunion mensuelle
janvier	divers soirées de vœux de la Municipalité de Strasbourg
27 janvier	lettre au commissaire-enquêteur au sujet du projet de parking public Wodli-TGV
27 janvier	lettre à Mme le Maire de la Ville de Strasbourg au sujet du cheminement piéton devant la Cité de la musique et de la danse
1 <sup>er</sup> février	réunion mensuelle
2 février	Commission plénière de sécurité routière de la C.U.S.
3 mars	inauguration du nouvel aménagement de la place St-Nicolas-aux-Ondes
7 mars	réunion mensuelle
9 mars	déjeuner-débat avec les forces vives du quartier du Centre Ville
22 mars	conférence Prévention MAIF sur les accidents d'enfants
25 mars	Assemblée générale des « Droits du Piéton » à Paris
1 <sup>er</sup> avril	action sécurité routière à la Krutenau
2 avril	parution de notre article « les piétons sont en colère » dans les DNA
4 avril	réunion mensuelle
7 avril	réunion avec les parents d'élèves de Benfeld
11 avril	conférence de presse annonce de la journée ci-après
13 avril	Journée de la courtoisie au volant
3 mai	réunion mensuelle
22 mai	réunion à la C.U.S. sur la place la voiture en ville
28 mai	parution de notre article sur la place de la Cathédrale dans le courrier des lecteurs des DNA
30 mai	déjeuner-débat avec les forces vives du quartier de Neudorf
1 <sup>er</sup> juin	réunion de la commission de sécurité routière de la C.U.S.
7 juin	réunion mensuelle

## *Amis lecteurs, à vos plumes !*

*N'hésitez pas à nous donner votre avis sur le contenu des articles de ce bulletin. Faites-nous part de vos suggestions.*

*Toute nouvelle contribution sera la bienvenue et sera publiée après avis du comité de lecture.*

## **Prochaines réunions mensuelles**

à 18h30, à la Maison de l'ARAN  
Mercredi 5 juillet  
Mercredi 6 septembre  
Mercredi 4 octobre  
Mercredi 8 novembre  
Mercredi 6 décembre

## **Bulletin d'adhésion « Piétons 67 »**

Maison de l'ARAN

14 rue de la Schwanau - 67100 STRASBOURG

- souhaite adhérer à « Piétons 67 »  
 souhaite être actif au sein de « Piétons 67 »

Cotisation 2006:       6 € (tarif réduit)  
                          12 € Individuelle  
                          24 € Association

Ci-joint un chèque bancaire / postal ou espèces

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° et Rue : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Piétons 67 Infos - Bulletin édité par « Piétons 67 »**

Adresse : Maison de l'A.R.A.N. -  
14 rue de la Schwanau - 67100 STRASBOURG  
Tél. / Fax : 03 88 44 09 51

**D E R N I E R E   M I N U T E**

Nous avons demandé à Madame le Maire de la Ville de Strasbourg l'étude et la mise en place d'un « plan piéton ».

L'association nationale « la Rue de l'Avenir » vient de publier une petite brochure intitulée « la Rue dans le Code de la Route ».

Le Ministère des Transports vient de constituer un groupe de travail chargé de mettre au point un « Code de la Rue », comme il en existe un en Belgique. Il s'est réuni pour la première fois le 19 mai dernier.

**B R E F   ...   C A   B O U G E**